

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30

SEPTEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 1 011 057 DT et un résultat de la période de 28 402 DT.

I – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 30 Septembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi

que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès- verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

- ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2022, 30,62 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,62 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 701 471 DT au 30 Septembre 2022, et représente une quote-part de 69,38 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,62 % au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN ARRETE AU 30-09-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille Titres		701 471	719 374	706 719
AC1a Action, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	180 589	183 207	180 548
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	520 882	536 167	526 171
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		309 586	296 857	317 064
AC2a Placements monétaires	4.4	221 934	221 740	221 763
AC2B Disponibilités		87 652	75 117	95 301
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 011 057	1 016 231	1 023 783
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.6	969	990	1 034
PA2 - Autres créditeurs divers	4.7	270	269	274
Total Passif		1 239	1 259	1 308
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	4.8	975 667	985 008	982 349
CP2 - Sommes capitalisables		34 151	29 964	40 126
CP2a Sommes capitalisables des exercices antérieurs		33	11	11
CP2b Sommes capitalisables de l'exercice en cours		34 118	29 953	40 115
Actif Net		1 009 818	1 014 972	1 022 475
Total Passif et Actif Net		1 011 057	1 016 231	1 023 783

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-09-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Note	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
En TND							
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	4.3	9 351	33 141	8 098	29 315	38 866
PR1a	Dividendes		626	7 237	527	7 561	7 561
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 725	25 904	7 571	21 754	31 305
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.5	3 924	11 065	4 038	11 025	15 040
	Total des revenus des placements		13 275	44 206	12 136	40 340	53 906
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	4.9	(2 973)	(8 958)	(3 027)	(9 140)	(12 197)
	Revenus Nets des Placements		10 302	35 248	9 109	31 200	41 709
CH 2	<u>Autres charges</u>	4.10	(290)	(1 130)	(286)	(1 070)	(1 417)
	Résultat d'exploitation		10 012	34 118	8 823	30 130	40 292
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		271	-	-	(177)	(177)
	Sommes distribuables de la période		10 283	34 118	8 823	29 953	40 115
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(271)	-	-	177	177
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		3 297	(8 840)	2 321	3 073	414
	<u>Frais de négociation de titres</u>		(40)	(40)	(85)	(488)	(489)
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		3 164	3 164	197	(14 853)	(14 853)
	Résultat Net de la Période		16 433	28 402	11 256	17 862	25 364

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-09-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	16 434	28 402	11 256	17 862	25 364
AN1a - <u>Résultat d'exploitation</u>	10 013	34 118	8 823	30 130	40 292
AN1b - <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	3 297	(8 840)	2 321	3 073	414
AN1c - <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	3 164	3 164	197	(14 853)	(14 853)
AN1d - <u>Frais de négociation de titres</u>	(40)	(40)	(85)	(488)	(489)
AN2 - <u>Distributions de dividendes</u>	-	(39 724)	-	(39 841)	(39 841)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	6 496	(1 335)	-	(134 204)	(134 203)
AN3a <u>Souscriptions</u>	88 183	386 658	-	275 092	367 641
CSS <u>Capital</u>	86 077	373 069	-	268 200	358 636
RSNDS <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	(544)	(2 136)	-	(2 223)	(3 670)
RSD <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	2 650	15 725	-	9 115	12 675
AN3b	(81 687)	(387 993)	-	(409 296)	(501 844)
<u>Rachats</u>					
CSR <u>Capital</u>	(79 805)	(374 114)	-	(396 469)	(486 905)
RSND <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	498	2 215	-	3 088	4 536
RSD <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	(2 380)	(16 094)	-	(15 915)	(19 475)
Variation de l'actif net	22 930	(12 657)	11 256	(156 183)	(148 680)
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a <u>Début d'exercice</u>	986 888	1 022 475	1 003 716	1 171 155	1 171 155
AN4b <u>Fin d'exercice</u>	1 009 818	1 009 818	1 014 972	1 014 972	1 022 475
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>					
AN5a <u>Début d'exercice</u>	55 969	56 389	56 389	63 648	63 648
AN5b <u>Fin d'exercice</u>	56 329	56 329	56 389	56 389	56 389
Valeur liquidative	17,927	17,927	17,999	17,999	18,133
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé</u>	6,61%	3,72%	4,45%	2,40%	2,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 Septembre 2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 Septembre 2022 un montant de 180 589 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
Actions			52 670	135 167	13,39%
TN0007400013	CARTHAGE CCEMENT	3 100	5 115	5 890	0,58%
TN0007670011	Délice Holding	900	9 990	12 328	1,22%
TN0003200755	ICF	70	5 019	6 620	0,66%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 416	0,44%
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	77 580	7,68%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1000	4 800	6 682	0,66%
TN0007440019	TELNET HOLDING	600	5 100	4 481	0,44%
TN0003900107	UIB	850	9 560	17 170	1,70%
Titres OPCVM			45 136	45 422	4,50%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	45 422	4,50%
Total			97 806	180 589	17,88%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/07/2022	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2022
Actions	61 616	-	11 627	8 946	2 681	52 670
ADWYA	8 946	-	11 627	8 946	2 681	-
CARTHAGE CCEMENT	5 115	-	-	-	-	5 115
Délice Holding	9 990	-	-	-	-	9 990
ICF	5 019	-	-	-	-	5 019
ONE TECH HOLDING	4 900	-	-	-	-	4 900
SFBT	8 186	-	-	-	-	8 186
SOTIPAPIER	4 800	-	-	-	-	4 800
TELNET HOLDING	5 100	-	-	-	-	5 100
UIB	9 560	-	-	-	-	9 560
Titres OPCVM	27 309	95 944	78 600	78 117	483	45 136
CAP OBLIG SICAV	27 309	95 944	78 600	78 117	483	45 136
Total	88 925	95 944	90 227	87 063	3 164	97 806

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 Septembre 2022 un montant de 520 882 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat			325 000	328 008	32,48%
TN0008000895	EMP NAT T2 2021 cat B	2 000	200 000	201 389	19,94%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	1 000	25 000	25 358	2,51%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 cat B	500	50 000	51 107	5,06%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 cat B	500	50 000	50 154	4,97%
Emprunts de Sociétés			185 100	192 874	19,10%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	46 096	4,56%
TN0006610539	Attij leasing 2019/1	700	28 000	28 763	2,85%
TN0004201448	CIL 2017-2	250	5 000	5 174	0,51%
TN0007310469	HL SUB 2018-1	200	4 000	4 095	0,41%
TN0007310428	HL2017-3	550	11 000	11 478	1,14%
TN0007310485	HL 2018-2	200	8 000	8 426	0,83%
TN0007310535	HL2020-2	500	40 000	42 984	4,26%
TN0002102069	TL SUB 2018	665	26 600	28 188	2,79%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	17 500	17 670	1,75%
Total			510 100	520 882	51,58%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01-07-2022	Remboursement Acquisition ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2022
Emprunts d'Etat		50 000	-	-	50 000
EMP NAT T3 2022 cat B	-	50 000	-	-	50 000
Emprunts de sociétés	20 000	-	2 500	2 500	17 500
UIB 2009-1	20 000	-	2 500	2 500	17 500
Total	20 000	50 000	2 500	2 500	67 500

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 351 DT pour la période allant du 01 Juillet 2022 au 30 Septembre 2022 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2022 au 30-09-2022	Période du 01-01-2022 au 30-09-2022	Période du 01-07-2021 au 30-09-2021	Période du 01-01-2021 au 30-09-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des actions (Dividendes)	626	7 237	527	7 561	7 561
Revenus des Emprunts d'Etat	4 964	13 047	1 869	3 102	7 131
Revenus des Emprunts de Sociétés	3 761	12 857	5 702	18 652	24 174
Total	9 351	33 141	8 098	29 315	38 866

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Septembre 2022 à 221 934 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif Net
PLT 31-10-2022 8,02% ATB	110	110 000	111 160	11,01%
PLT 21-11-2022 8,02 % ATB	110	110 000	110 774	10,97%
Total	220	220 000	221 934	21,98%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 924 DT pour la période allant du 01 Juillet 2022 au 30 Septembre 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2022 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2022 au 30-09-2022	Période du 01-01-2022 au 30-09-2022	Période du 01-07-2021 au 30-09-2021	Période du 01-01-2021 au 30-09-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	3 924	11 065	4 038	11 025	15 040
Total	3 924	11 065	4 038	11 025	15 040

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITALFINANCES. Elle s'élève à 969 DT au 30 Septembre 2022 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2021.

4.7 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2022	Valeur au 30/09/2021	Valeur au 31/12/2021
TCL à payer	17	14	11
Retenue à la Source	172	171	171
Redevance CMF	81	84	92
Total	270	269	274

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2022 au 30 septembre 2022 s'élève à 22 930 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	12 647
Variation de la part Revenu	10 283
Variation de l'Actif Net	22 930

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 30/06/2022	Souscriptio ns réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2022
Montant	975 032	86 077	(79 805)	981 304 (*)
Nombre de titres	55 969	4 941	4 581	56 329
Nombre d'actionnaires	43	22	3	62

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/09/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2022
Capital sur la base part de capital de début de période	981 304
Variation des +/- values potentielles sur titres	(8 840)
+/- values réalisées sur cession de titres	3 164
Frais de négociation de titres	(40)
Régul des sommes non distribuables de la période	79

Capital au 30.09.2022**975 667**

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01-07-2022	du 01-01-2022	du 01-07-2021	du 01-01-2021	du 01-01-2021
	au 30-09-2022	au 30-09-2022	au 30-09-2021	au 30-09-2021	au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	2 973	8 958	3 027	9 140	12 197
Total	2 973	8 958	3 027	9 140	12 197

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2022 s'élève à 2 973 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/07/2022	du 01/01/2022	du 01/07/2021	du 01/01/2021	du 01/01/2021
	au 30/09/2022	au 30/09/2022	au 30/09/2021	au 30/09/2021	au 31/12/2021
Redevance CMF	250	753	255	768	1 025
TCL	40	117	31	102	260
Autres impôts et taxes	-	260	-	200	132
Total	290	1 130	286	1 070	1 417